

DOSSIER DE PRESSE

lundi 27 septembre 2021



Enfance-adolescence parentalité

Le Département
des Deux-Sèvres accompagne
& responsabilise





SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SYNTHÈSE 3

PORTRAIT DEUX-SÉVRIEN DE L'ENFANCE-FAMILLE 4



UN SCHÉMA CONSTRUIT PAR UNE CENTAINE DE PROFESSIONNELS ET D'USAGERS 6



ACCOMPAGNER, RESPONSABILISER ET FAIRE ÉMERGER DES COMPÉTENCES 8

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SYNTHÈSE

“ Le Schéma départemental Enfance adolescence parentalité 2021-2026 promet des réponses adaptées et fondatrices pour construire l'avenir des jeunes deux-sévriens en difficulté. ”



Coralie Dénoues
Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres



Béatrice Largeau
Vice-présidente en charge de l'Enfance et de la famille

“ Ce nouveau schéma, tout en garantissant une continuité dans le travail conduit depuis 2015, élargit le champ de la protection de l'enfance afin de ne pas le limiter à sa dimension curative. ”

UN SERVICE PLUS UTILE ET PLUS ADAPTÉ AUX ENFANTS CONFIEÉS OU ACCUEILLIS AINSI QU'AUX FAMILLES DEUX-SÉVRIENNES

Depuis 5 ans, le Département des Deux-Sèvres s'est engagé dans une **refonte ambitieuse de sa politique enfance-famille**. Il a su adapter ses dispositifs et son organisation afin de répondre aux nouveaux enjeux et aux besoins des publics accompagnés : renforcement des effectifs, accompagnement intensif des parents déficients, diversification des modes d'accueil pour éviter la rupture avec le milieu familial, repérage plus fin des situations de danger, etc.

Cette politique menée par la collectivité, chef de file des solidarités, trouve cette année un nouvel élan dans le cadre du Schéma départemental Enfance adolescence parentalité 2021-2026. « *Ce travail collaboratif tourné vers l'expérimentation fonde les bases d'un service toujours plus utile et plus adapté aux enfants dont nous avons la charge et aux familles deux-sévriennes* », souligne Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, lors de la séance publique du 27 septembre 2021 à la Maison du Département à Niort.

Et Béatrice Largeau, vice-présidente en charge de l'Enfance et de la famille, de compléter : « *Accompagner, responsabiliser et travailler sur les compétences plutôt que les défaillances sont les maîtres mots de ce schéma* ».

Résultat d'une démarche collaborative qui s'est déroulée d'octobre 2019 à décembre 2020, le Schéma départemental Enfance adolescence famille 2021-2026 répond à 4 enjeux :

- accompagner au quotidien des enfants, adolescents, parents ;
- accompagner les situations particulières des enfants, adolescents, parents fragiles ;
- le maintien des enfants dans le milieu naturel ;
- l'évolution des pratiques professionnelles.

Différentes actions sont mises en place pour répondre à ces enjeux et satisfaire à un objectif commun : **aider la jeunesse à grandir dans les meilleures conditions possibles.**

PORTRAIT DEUX-SÉVRIEN DE L'ENFANCE-FAMILLE

Le Département accompagne les familles deux-sévriennes pour **assurer la sécurité et le bon développement des enfants, tout en veillant à la situation sociale des foyers**. Mesures financières, suivi personnalisé et actions de protection forment le triptyque de la politique départementale déployée sur le territoire. La mise en œuvre de cette dernière s'appuie sur un **réseau**

de structures de proximité dont les six Antennes médico-sociales (*) constituent l'ossature. Leur périmètre calqué sur celui des intercommunalités permet notamment de faire coïncider sur un même territoire l'intervention des professionnels de l'AMS et les partenaires sociaux tels que Pôle emploi et de rendre un service public plus lisible et plus efficace en direction des habitants.

AMS DU BRESSUIRAIS

14 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 228
Nombre de places ASSMAT : 1 688
Nombre de MAM : 15

AMS DE GÂTINE

39 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 162
Nombre de places ASSMAT : 494
Nombre de MAM : 1

AMS DU NIORTAIS

51 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 583
Nombre de places ASSMAT : 2 191
Nombre de MAM : 9

AMS DU THOUARSAIS

16 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 112
Nombre de places ASSMAT : 438
Nombre de MAM : 1

AMS DU HAUT VAL DE SÈVRE

26 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 94
Nombre de places ASSMAT : 695
Nombre de MAM : 4

AMS DU MELLOIS

67 assistants familiaux
Nombre de places EAJE : 72
Nombre de places ASSMAT : 876
Nombre de MAM : 3

(*) L'AMS du Bressuirais couvre le territoire de la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais, l'AMS du Niortais celui de la Communauté d'agglomération du Niortais, l'AMS du Thouarsais celui de la Communauté de communes du Thouarsais, l'AMS du Mellois celui de la Communauté de communes Mellois en Poitou et l'AMS du Haut Val de Sèvre celui de la Communauté de communes éponyme. L'AMS de Gâtine concerne les Communautés de communes de Val de Gâtine, Parthenay-Gâtine et Airvaudais-Val du Thouet.

ASSMAT : Assistant maternel
EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant
MAM : Maison d'assistants maternels

EN CHIFFRES

Ces 5 dernières années, la population a augmenté de 0,1 % en moyenne chaque année

3 074

naissances en 2020

Couples avec enfant :

25,2%

(25,3 % en France)

Familles monoparentales :

7,5 %

(9 % en France)

23,2 %

soit 87 314 jeunes de moins de 20 ans en 2017 (24,2 % en France métropolitaine)

20,2 %

des moins de 30 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté

884 enfants (hors MNA) confiés accueillis

1335

informations préoccupantes reçues

45 millions d'euros par an

(+ 4,3 % en 2020)



Pour mettre en œuvre la politique enfance-famille du Département, 700 agents sont répartis dans les services de l'Action sociale généraliste (conseil de proximité pour tout type de difficulté sociale repérée, suivi personnalisé des situations sociales particulières), la Protection maternelle et infantile (prévention et accompagnement pour la santé des femmes, des jeunes couples, des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, agrément des assistants maternels, agrément des assistants familiaux en charge de l'accueil des enfants placés) et l'Aide sociale à l'enfance (prévention, repérage des enfants en danger, prise en charge et placement en dernier recours, dispositif d'urgence, gestion des Mineurs non accompagnés, recrutement et formation des assistants familiaux, Maison départementale de l'enfance, accompagnement du processus d'adoption).

01

UN SCHÉMA CONSTRUIT PAR UNE CENTAINE DE PROFESSIONNELS ET D'USAGERS

UNE CENTAINE DE PROFESSIONNELS ET D'USAGERS POUR CONSTRUIRE LA FEUILLE DE ROUTE DES 5 PROCHAINES ANNÉES

Rendu obligatoire par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Schéma départemental Enfance adolescence parentalité donne la feuille de route à suivre de l'action départementale en faveur des enfants et des familles pour les 5 années à venir.

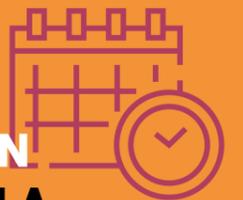
En cohérence avec les contractualisations proposées par l'État à savoir le plan de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, ce schéma doit permettre d'améliorer la prise en charge des fragilités de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité et d'adapter les réponses aux besoins de ces publics vulnérables.

Ce schéma est le fruit d'une démarche collaborative qui a associé une centaine de professionnels et d'usagers d'octobre 2019 à décembre 2020.

Son rôle :

- évaluer les besoins de la population ;
- dresser le bilan du dispositif existant ;
- dégager des pistes d'amélioration.

CALENDRIER D'ÉLABORATION (IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE)



OCT. 2019
FÉV. 2020

Diagnostic
et bilan du
précédent schéma

MAR. 2020
DÉC. 2020

Phase de
concertation

NOV. 2020
DÉC. 2020

Rédaction du
programme
d'action

JAN. 2021
FÉV. 2021

Finalisation
de la rédaction

27 SEP.
2021

Vote par
l'Assemblée
départementale

02

ACCOMPAGNER, RESPONSABILISER ET FAIRE ÉMERGER DES COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES PARENTS

L'un des premiers enjeux identifiés est de **faciliter l'accès physique ou numérique** des enfants, des adolescents et des parents **aux services et prestations disponibles** pour tous les citoyens **en matière de santé, de logement, d'emploi, de prestations familiales**. Jumelée à une meilleure coordination entre dispositifs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de santé, cet accès facilité a pour objectif **d'éviter le renoncement aux droits** de ces publics, un facteur d'aggravation de situations déjà délicates. Cet accompagnement renforcé sera également facilité par le Plan santé 79 piloté par le Département des Deux-Sèvres, l'ARS et l'Ordre des médecins visant à lutter contre la désertification médicale.

Pour les 5 années à venir, cet accompagnement ciblera prioritairement les « jeunes » parents, jeunes par leur âge ou par l'âge de leurs enfants. En effet, 45 % des enfants actuellement confiés à l'Aide sociale à l'enfance (hors MNA), avaient moins de 6 ans au moment de leur placement et l'on constate que les parents âgés de moins de 25 ans sont plus souvent que leurs aînés confrontés à des difficultés éducatives.

Au programme du schéma pour répondre aux besoins de cette cible : **création d'un annuaire de l'offre** disponible sur le territoire (santé, logement, prestations familiales, scolarisation), **meilleure formation des professionnels** pour répondre aux besoins des enfants de l'ASE, **déploiement du Projet pour l'enfant** (accompagne l'enfant tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance et garantit la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement) sur tout le territoire.

Répartis dans 50 lieux d'accueil (AMS, RMS et points d'accueil) sur l'ensemble du territoire, 295 professionnels sociaux et administratifs du Département accueillent tout public et assurent des missions de prévention et de protection de l'enfance et des personnes vulnérables.

OBJECTIFS

- Avoir 100 % des enfants de 4 ans (soit 3 000 enfants par an) vus dans le cadre du bilan de santé en école maternelle ;
- accompagner la création de 50 places en crèche pour les femmes seules avec enfant qui reprennent une activité professionnelle.



ACCOMPAGNER LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Ces enfants, adolescents, parents sont plus exposés que la moyenne aux violences intrafamiliales, aux handicaps, à l'absentéisme scolaire et à la déscolarisation ainsi que pour les jeunes de l'ASE à des difficultés à devenir autonomes (logement, accès aux droits et aux soins, ressources financières, formation, insertion, mobilité).

- ▶ Face à ces problématiques, les principales mesures décidées sont :
- la simplification des démarches en renforçant les partenariats entre la PMI et l'Éducation nationale, acteur majeur pour alerter sur des cas de violences intrafamiliales notamment ;
- déployer plus d'actions envers les personnes en situation de handicap lourd, de déficience ou de comportements comme l'hypersexualisation ;
- lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire ;
- création d'outils communs entre les professionnels au contact des enfants

pour repérer et accompagner les victimes de maltraitance.

LA MISE À DISPOSITION D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE : le Département finance un poste d'assistant social à la gendarmerie des Deux-Sèvres pour accueillir et orienter les victimes de violences intrafamiliales. Selon une enquête de l'INSEE, le nombre moyen de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint en France au cours d'une année s'élève à 213 000 et seuls 18 % déclarent avoir déposé plainte. Ce poste permet de finaliser le maillage pour faciliter le contact avec les victimes grâce à l'appui de cet assistant dédié à leur écoute et leur accompagnement.

OBJECTIF

Création en 2022 de 6 places pérennes pour les enfants victimes de violences, atteints du trouble du comportement ou descolarisés ainsi que 4 places de répit pour ceux accueillis chez des assistants familiaux.

LES MOTIFS DE PLACEMENT

(enquête portant sur 473 enfants confiés au 1^{er} juillet 2019 soit 55 % des placements hors MNA sur les territoires de Niort Sainte-Pezenne, Melle Saint-Maixent-l'École et Gâtine) :

Carences et négligences

79 %

Violences psychologiques

envers mineurs

39 %

Mise en danger

par lui-même

36 %

Violences conjugales

au sein du foyer

30 %

Violences physiques

sur mineurs

28 %

Violence sexuelles

sur mineurs

8 %

Mineur privé temporairement ou définitivement

de la protection de sa famille

7 %

MAINTENIR L'ENFANT DANS SON MILIEU FAMILIAL

Le placement est la solution de dernier recours. Conscients et convaincus que la séparation avec la cellule familiale est toujours pour l'enfant un traumatisme, les services du Département accompagnent au mieux la fonction parentale afin de maintenir l'enfant dans son milieu naturel ou ordinaire. Cet environnement ordinaire peut reposer également sur un membre de la famille élargie ou des tiers, une fois ceux-ci évalués comme dignes de confiance et avec l'accord des parents.

- ▶ Les prochaines actions mises en place pour renforcer ce travail seront la structuration du dispositif Placement éducatif à domicile (PEAD) à l'échelle départementale et la création de nouveaux lieux de soutien à la parentalité.

En 2016, création d'un dispositif renforcé

avec les techniciens de l'intervention

sociale et familiale auprès des parents

déficients : jusqu'à 15 h d'intervention

hebdomadaire pour soutenir la parentalité et

retarder voire éviter les placements.

OBJECTIF

Accompagner la parentalité pour le maintien de 60 enfants dans leur milieu familial ou famille élargie plutôt que le placement en structure (budget dédié 1,5 million d'euros). Pour 2022 : maintien de 20 enfants dans leur milieu familial.

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Au regard de l'évolution sociologique des publics accompagnés par le Département, les pratiques professionnelles doivent s'adapter. Les objectifs sont de **renforcer les liens entre les acteurs en contact avec ces publics fragiles et d'améliorer la formation des professionnels, valoriser les réussites, inventer de nouveaux partenariats.**

- ▶ Quatre mesures seront déployées sur 2021-2026 : renforcement du soutien à la parentalité (conférence et médiation familiale, labellisation des lieux de proximité), déploiement de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, contrôle des lieux d'accueil, formation des professionnels sur la notion de délaissement parental.

Point de vue des acteurs du secteur Enfance-Famille du Département :

« Les liens entre les acteurs et les services (lien avec la MDPH, travail ASG-ASE, Justice et Éducation nationale, etc.) doivent être améliorés tant dans l'échange d'informations que dans le suivi des situations. »

LA CONFÉRENCE FAMILIALE : ce dispositif permet à la famille de poser son problème et choisir par elle-même les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution, en concertation avec son entourage et l'appui d'un coordinateur gérant l'organisation, par exemple pour aider à résoudre des conflits entre parents séparés pour la garde de leur-s enfant-s. Suite à l'expérimentation avec 5 agents de la direction enfance famille, un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble des agents du Département. 15 personnes de tous les pôles vont être formées et interviendront comme coordinateurs sur proposition des travailleurs sociaux.

CONTACT PRESSE

Delphine Péronnet
06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr

Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79028 NIORT
www.deux-sevres.fr

